

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

SÉANCE ORDINAIRE MARDI LE 14 AVRIL 2020 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue à huis clos, mardi le 14 avril 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences:

Mme la conseillère Julie Rivard M. le conseiller Gregory Bussieres M. le conseiller Michel Landry

M. le conseiller Gaétan Normandeau Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présents : Mme Anik Racicot, directrice générale M. Alexandre Desjardins, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 6.

20-04-078

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

?:0-04-079

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

20-04-080

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE MARS 2020

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :



No de résolution

20-04-081

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Pascal Frenette Numérisation......(16 au 18) Préposée au bar-restaurant-quilles1, 6, 8 Norbert Rioux Journalier et opérateur de machinerie......(1er au 31) Patrick Lafleur Homme d'entretien centre communautaire pour une période indéterminée Paul-Yvan Bourgoin Opérateur concierge(3 au 6) (8 au 11) 16 Jasmin Baril Opérateur-concierge...... (4 au 6) (9 au 12) (16 au 20) Carole Corriveau Préposée au bar/restaurant/quilles......2, 3, 4, 5, 7 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement : QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MADAME ANIK RACICOT À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE CONSIDÉRANT QUE le départ à la retraite de Mme Luce Paradis entraîne une vacance au titre de trésorier adjoint : CONSIDERANT QU'il y a lieu de nommer un trésorier adjoint pour seconder le trésorier dans l'accomplissement de ses tâches et agir en cas d'absence de celui-ci, le tout conformément à l'article 106 de la Loi sur les cités et villes afin d'assurer le bon fonctionnement des finances de la Ville ; EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement : QUE la directrice générale Mme Anik Racicot soit également nommée trésorière adjointe à la suite du départ à la retraite de Mme Luce Paradis, directrice générale, greffière et trésorière adjointe. EMBAUCHE DE MME JENNY FORTIER À TITRE D'EMPLOYÉE **TEMPORAIRE** CONSIDÉRANT QUE la Ville avait autorisé par la résolution

19-05-134 l'embauche de Mme Jenny Fortier comme employée à

l'essai au Service administratif;

20-04-082



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE Mme Fortier a accumulé plus de 150 jours de travail au Service administratif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Jenny Fortier à titre d'employée temporaire à compter du 15 février 2019, et ce, sous toute réserve des conditions stipulées à sa résolution d'embauche du 14 mai 2019.

20-04-083

DÉMISSION DE M. RICHARD BELZILE AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - SERVICE LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Belzile a avisé la direction générale qu'il quittait sa fonction d'opérateur concierge à l'essai au Service loisirs et culture à compter du 25 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de M. Belzile et de lui souhaiter bonne chance dans ses nouveaux défis.

20-04-084

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MARS 2020 TOTALISANT LA SOMME DE 624 692,60 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mars 2020 ;

Bordereau des chèques

Bordereau des dépôts directs

Bordereau des prélèvements

Bordereau des salaires

Grand total :...... 624 692,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'APPROUVER les débours pour le mois de mars 2020

totalisant la somme de 624 692,60 \$.

20-04-085

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS **DU MOIS DE MARS 2020**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 mars 2020.

20-04-086

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DE MARS 2020 TOTALISANT 455,44 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période de mars 2020, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et représentation autorisés de :

M. Alain Poirier, maire

Val-d'Or, 9 mars 2020, automobile

Rencontre SOPFEU 183,00 \$

Chibougamau, 11 mars 2020, automobile

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, M. appuyé par le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

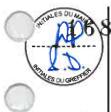
20-04-087

RETRAIT DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la directrice générale et greffière Mme Luce Paradis à compter du 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme la conseillère Evelyne Girard effective le 3 février 2020 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



20-04-088

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

DE RETIRER le nom de Mme Luce Paradis et Mme Évelyne Girard de la liste des signataires autorisés des effets bancaires de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

DIMINUTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES FONCIÈRES ET LES TAXES DE SERVICES EXIGIBLES POUR L'ANNÉE COURANTE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*, le taux d'intérêt imposé sur les taxes foncières et les taxes de services exigibles est de 10% par année;

CONSIDÉRANT QU'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le taux d'intérêt sur les taxes foncières et les taxes de services exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 0% par année ;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 1er octobre 2020.

APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon fait partie intégrante et prenante du schéma de couverture de risque incendie du territoire et que celui-ci est préparé par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service sécurité incendie a déposé le rapport des activités 2019 tel que défini dans le plan de mise en œuvre du schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'APPROUVER le rapport des activités 2019 dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie du territoire tel que déposé par le directeur du Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

OCTROI DU CONTRAT DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR 2020 - 14 201 \$ AVANT TAXES

20-04-089

20-04-090



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT l'offre de service de WSP Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette firme effectue le suivi depuis plusieurs années et que les travaux sont réalisés à notre entière satisfaction ;

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat du suivi environnemental des eaux souterraines du LEET à la firme WSP Canada Inc. au coût de 14 201 \$ avant taxes pour l'année 2020.

20-04-091

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 19 358,70 \$ TAXES INCLUSES À LA COMPAGNIE BRANDT D'AMOS POUR LA RÉPARATION DE LA PÉPINE JOHN DEERE 310 SL

CONSIDÉRANT le bris majeur de la pépine John Deere 310 SL et la nécessité d'effectuer la réparation de celle-ci pour le bon fonctionnement du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Brandt d'Amos, concessionnaire John Deere nous a fait parvenir la facture n° 5300266 de 19 358,70 \$ taxes incluses à cet effet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 19 358,70 \$ taxes incluses à Brandt d'Amos pour la réparation de la pépine John Deere 310 SL du Service des travaux publics.

20-04-092

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 14 256,90 \$ TAXES INCLUSES À L'ATELIER URBAIN REPRÉSENTANT LE PAIEMENT FINAL POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES GÉNÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la conception d'un plan directeur d'aménagement du parc des Générations a été octroyé à L'Atelier Urbain par la résolution 20-01-022;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nous a fait parvenir les factures suivantes :



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur p.i. du Service Loisirs et Culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 14 256,90 \$ taxes incluses à L'Atelier Urbain représentant le paiement final pour la conception d'un plan directeur d'aménagement du parc des Générations.

20-04-093

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 15 343,41 \$ TAXES INCLUSES À PROSCÈNE DAUPHINAIS INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE RIDEAUX DE SCÈNE AU THÉÂTRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu au budget 2020 le remplacement des rideaux de scène du théâtre du centre communautaire ;

QUE la compagnie Proscène Dauphinais inc. nous a fait parvenir la facture n° 3912, pour la fourniture et l'installation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur p.i. du Service Loisirs et Culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 15 343,41 \$ taxes incluses à Proscène Dauphinais inc. pour la fourniture et l'installation de rideaux de scène au théâtre du centre communautaire.

20-04-094

REPORT DE LA DATE BUTOIR POUR LE PAIEMENT DE LA LOCATION D'UN TERRAIN SAISONNIER AU CAMPING MUNICIPAL DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et qui paralyse les activités de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir concernant le paiement de la location d'un terrain saisonnier de camping devait se terminer le 30 avril prochain, mais que les activités du Service loisirs et culture sont suspendues jusqu'à nouvel ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE REPORTER de 15 jours, soit au 15 mai 2020, la date butoir pour le paiement de la location d'un terrain saisonnier de camping municipal pour la saison 2020.



No de résolution 20-04-095

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

NON-RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES POUR LE TERME DE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon fait partie du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'assurance responsabilité pour parc de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon n'exploitera pas le parc de rouli-roulant et BMX pour la saison 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE NE PAS RENOUVELER l'assurance responsabilité pour parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour le terme de 2020 auprès de la firme BFL Canada.

20-04-096

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 5 000 \$ À M. FLORENT PLOURDE ET MME LUCIE GAGNÉ CONCERNANT LA RÉCLAMATION DU 107, RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 107, rue des Érables ont subi des dommages à leur propriété le 15 mars 2019 pour un refoulement d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette réclamation, le service des travaux publics a procédé au cours de la semaine du 4 novembre 2019 au creusage et à l'inspection du réseau et apporté des correctifs par la pose d'un clapet de sécurité repoussant un risque éventuel d'un nouvel évènement de même nature ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut nier sa responsabilité dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires possèdent une protection de 25 000 \$ mais que les dommages sont évalués à 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette indemnisation représente la franchise de 5 000 \$ que la Ville aurait déboursé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 5 000 \$ à M. Florent Plourde et Mme Lucie Gagné à titre d'indemnisation concernant la réclamation des assureurs suite aux dommages causés à leur résidence du 107, rue des Érables;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution. nnotation

mprimerie Gaby inc.



No de résolution 20-04-097

20-04-098

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU COMITÉ DE PRÉVENTION SUICIDE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE le Comité de prévention suicide de Lebel-sur-Quévillon a fait parvenir à la Ville une demande de commandite de 500 \$ pour la 5e édition du tournoi de dard «Ronaldo Caron»;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation pandémique actuelle ce tournoi ne peut avoir lieu ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a pour but de diminuer le taux de suicide et d'abaisser les incidences du comportement suicidaire par diverses activités proposées à la communauté quévillonnaise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière de 500 \$ au Comité prévention suicide.

NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE AUDREY SIMARD À TITRE DE PERSONNE TIERCE POUR SIÉGER AU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit désigner chaque année un représentant pour agir à titre de tierce personne au Comité de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE NOMMER Mme la conseillère Audrey Simard à titre de tierce personne pour siéger au Comité de retraite des employés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mars 2020.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mars 2020.



20-04-099

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon
INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL
Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mars 2020.
INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
Aucune période de questions la séance étant à huis clos.
Arrêté ministériel numéro 2020-004 du MSSS, 15 mars 2020 :
« Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie inter municipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. »
RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :
QUE la séance soit et est levée à 20 h 39.

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-04-078 à 20-04-099 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 15e jour du mois d'avril 2020.

M. Alain Poirier Maire

M. Alexandre Desjardins